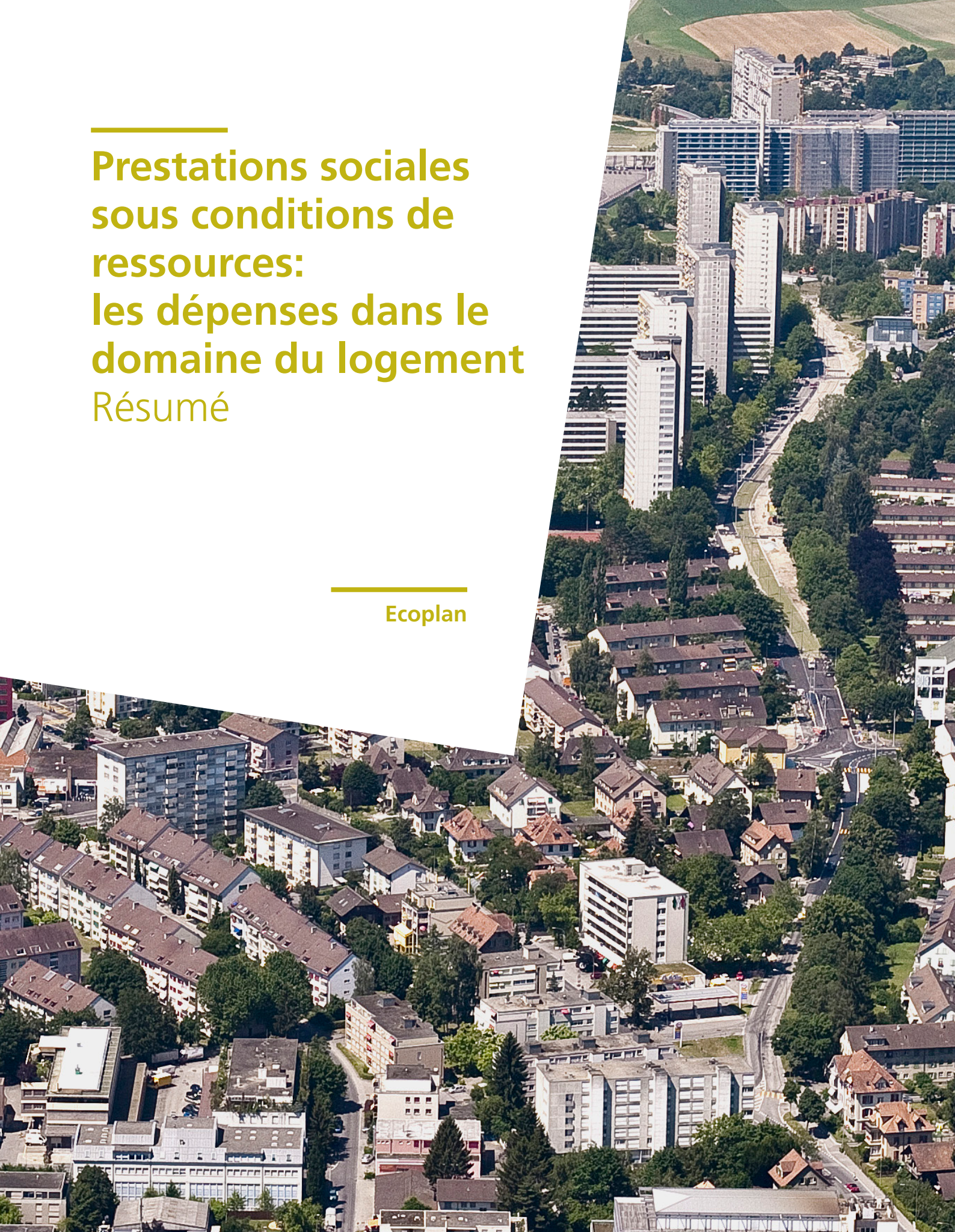

Prestations sociales sous conditions de ressources: les dépenses dans le domaine du logement

Résumé

Ecoplan



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral du logement OFL

Impressum

Editeur

Office fédéral du logement OFL
Storchengasse 6, 2540 Granges
Tel. +41 58 480 91 11
info@bwo.admin.ch, www.bwo.admin.ch

Téléchargement

www.ofl.admin.ch

Pilotage du projet

Doris Sfar, OFL
Patrick Brünisholz, OFL

Auteurs

ECOPLAN AG
Monbijoustrasse 14
3011 Bern

Michael Marti
Simon Iseli
Michael Mattmann

Groupe d'accompagnement

Remo Dörig, Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS
Marc Dubach, Office fédéral de la statistique OFS
Philipp Dubach, Office fédéral des assurances sociales OFAS
Luzius von Gunten, Office fédéral de la statistique OFS

Mode de citation

Ecoplan (2020). Prestations sociales sous conditions de ressources: les dépenses dans le domaine du logement. Résumé. Office fédéral du logement, Granges.

Notes

Ce résumé et le rapport complet sont disponibles en allemand.

Le rapport expose la vision des auteurs, qui ne correspond pas nécessairement à celle du mandant ou du groupe d'accompagnement.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Image de couverture

© DDPS

Résumé

Contexte et objectif

L'Office fédéral du logement (OFL) a fait du soutien de l'accès au logement des ménages les plus faibles un des objectifs thématiques de son programme de recherche 2016-2019. Les frais de logement, qui absorbent une grande partie du budget des ménages suisses, pèsent particulièrement sur les plus modestes d'entre eux. Cette situation a notamment pour conséquence qu'une part non négligeable des prestations financières versées par l'aide sociale est destinée à financer ces coûts.

La Confédération, les cantons et les communes ont instauré divers instruments qui contribuent à soulager sur ce plan les ménages aux moyens financiers limités. Si le volume des prestations fournies par la Confédération au titre de l'aide à la pierre est bien connu, c'est moins le cas de celui des prestations sociales sous conditions de ressources affecté à la couverture des frais de logement. L'aide à la personne prend une forme différente selon le canton, la commune ou le type de bénéficiaire et elle peut provenir de différentes sources.

La présente analyse vise à déterminer la part des prestations sociales sous conditions de ressources qui est affectée au logement indépendant – soit, selon la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), un logement qui ne dépend pas d'une institution comme un EMS –, la répartition géographique des dépenses et la manière dont ces dernières ont évolué ces dernières années.

Résultats

Les montants relatifs au logement pris en charge par l'aide sociale et par les prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI ont été mesurés dans le cadre de cette étude. Les données statistiques disponibles permettent d'estimer les montants dévolus au logement en calculant le rapport entre le total des dépenses et une extrapolation à partir des dépenses effectives après déduction des revenus individuels. Voici en résumé les principaux résultats de l'enquête:

- En 2018, l'aide sociale économique a pris en charge des frais de logement pour un montant estimé à 1085 millions de francs, soit près d'un quart de plus qu'en 2013 (859 millions de francs). La part des frais de logement aux dépenses totales a également crû durant cette période, passant de 35,3% en 2013 à 38,3% en 2018. Cette part est plus élevée dans les communes urbaines que dans les régions rurales. Rapportées au nombre d'habitants de la commune, ces dépenses sont les plus élevées dans les grandes villes (182 francs) et diminuent lorsque le caractère rural de la commune s'accroît, pour descendre à 55 francs dans les communes rurales, principalement en raison de taux de bénéficiaires plus faibles.
- Dans le domaine des PC, les frais de logement estimés (location uniquement) ont été de 660 millions de francs en 2018. Là aussi, on observe une croissance de l'ordre de 20% depuis 2013. Entre 2013 et 2018, la part moyenne des frais de logement aux dépenses totales est passée de 32,9% à 33,9%. Plus une commune est urbaine, plus cette part est élevée. Ce sont dans les villes et les grandes villes ainsi que leurs agglomérations que les frais de logement pris en charge par les PC sont les plus élevés: ils atteignent une centaine

de francs par habitant, alors qu'ils sont moitié moins élevés dans les régions rurales. Cette situation est principalement due à la différence des taux de bénéficiaires de PC.

Dans l'ensemble, les frais de logement pris en charge par l'aide sociale et par les PC ont atteint 1,77 milliard de francs en 2018.

Conclusions

Que ce soit dans le domaine des PC ou dans celui de l'aide sociale, une grande partie de l'aide va aux frais de logement des bénéficiaires. C'est d'autant moins surprenant que les frais de logement constituent, avec les montants destinés à la couverture des besoins de base ou vi-taux, les principaux postes budgétaires de ces deux régimes sociaux. Actuellement, la part dévolue aux frais de logement est plus élevée dans l'aide sociale (38% environ) que dans les PC (33%). Diverses raisons peuvent expliquer cette différence:

- Premièrement, le budget individuel des PC est généralement plus «généreux» que celui de l'aide sociale. Corollaire, un montant équivalent destiné à la couverture des frais de logement représentera une part moindre dans le budget des PC que dans celui de l'aide sociale.
- Deuxièmement, ces dernières années, les loyers des logements remis en location après le départ du locataire précédent ont parfois nettement augmenté. Or nous partons du principe que les bénéficiaires de PC, plus âgés, sont moins mobiles que les bénéficiaires de l'aide sociale. Moins enclins à déménager, ils sont plus souvent au bénéfice de baux anciens, plus avantageux.

Au cours des années, les PC et l'aide sociale ont enregistré une augmentation de leurs dépenses totales – due principalement à la hausse du nombre de bénéficiaires – et de la part des frais de logement pris en charge. La hausse de cette dernière peut avoir plusieurs raisons:

- D'une part, les loyers ont augmenté de façon notable dans de nombreux endroits ces dernières années. La situation de pénurie de logements bon marché qui règne parfois, particulièrement dans les zones urbaines, permet aux bailleurs d'augmenter plus facilement le loyer d'un logement qui se libère pour l'ajuster au prix du marché.
- D'autre part, on peut aussi imaginer qu'il existe – en particulier pour ce qui concerne l'aide sociale – une certaine pression sur les coûts et que certaines communes et certains cantons réduisent – voire suppriment – certaines prestations. On sait que des coupes sont opérées dans le domaine des besoins de base; ainsi, le supplément minimal d'intégration a parfois été complètement supprimé. Or, si le budget total diminue, la part dévolue aux frais de logement augmente automatiquement.

En matière de PC et d'aide sociale, les frais de logement représentent une part plus importante dans les régions urbaines. Alors que, dans le domaine des PC, les coûts par personne sont pratiquement identiques dans les villes et les grandes villes, les dépenses au titre de l'aide sociale se concentrent davantage dans les grandes villes. Cela peut s'expliquer par la différence des taux de bénéficiaires des PC et de l'aide sociale, mais aussi par le plafonnement des frais de logement pris en compte dans le domaine des PC.